



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 7 JANVIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

19 communes présentes

**Absents excusés :**

SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 DECEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 3 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2025

Exécutoire le : 27 JAN. 2025

Publiée / Notifiée le : 27 JAN. 2025

Visée le : 15 JAN. 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Groupement de commandes entre Grand Lac, CGLE et la commune de Grésy-sur-Aix – Marché n° 2024-055 : Aménagement du PAE de Pontpierre et Réseaux associés - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché, portant sur les travaux de requalification des voiries du PAE de Pontpierre comprennent des travaux d'infrastructures VRD et démolition.

Cette consultation a été passée en groupement de commandes entre Grand Lac, CGLE et la commune de Grésy-sur-Aix.

CGLE a été désigné coordonnateur.

La consultation a fait l'objet d'un lot unique découpé en tranches :

- **Tranche ferme** : Création de la voirie interne du PAE et réseaux associés, y compris travaux Grand Lac de dévoiement du réseau d'eau potable et d'eaux usées,
- **Tranche optionnelle 1** : Création du giratoire et réseaux associés, incluant la démolition des deux habitations,
- **Tranche optionnelle 2** : Dévoiement de la voie d'accès actuelle et VRD, incluant travaux Grand Lac de dévoiement du réseau d'eau potable et d'eaux usées,
- **Tranche optionnelle 3** : Suppression du carrefour d'accès et dévoiement du réseau d'eau potable,
- **Tranche optionnelle 4** : Enrobées définitives,
- **Tranche optionnelle 5** : Eclairage.

Les estimations étaient les suivantes :

RECAPITULATIF DQE					
Chapitres	Part CGLE	Part GLAEP	Part GLEU	Part Grésy sur Aix	Total
	Total € HT	Total € HT	Total € HT	Total € HT	Total € HT
I - TRANCHE FERME	486 657,07 €	77 222,80 €	6 653,50 €		570 533,37 €
II - TRANCHE OPTIONNELLE 1	1 052 704,73 €	51 902,80 €	19 177,70 €	59 424,10 €	1 183 209,33 €
II - TRANCHE OPTIONNELLE 2	139 871,60 €	73 131,20 €			213 002,80 €
II - TRANCHE OPTIONNELLE 3	126 162,60 €				126 162,60 €
II - TRANCHE OPTIONNELLE 4	68 512,42 €				68 512,42 €
II - TRANCHE OPTIONNELLE 5	15 620,00 €				15 620,00 €
Montant total travaux € HT	1 889 528,42 €	202 256,80 €	25 831,20 €	59 424,10 €	2 177 040,52 €
TVA 20 %	377 905,68 €	40 451,36 €	5 166,24 €	11 884,82 €	435 408,10 €
Montant total travaux € TTC	2 267 434,10 €	242 708,16 €	30 997,44 €	71 308,92 €	2 612 448,62 €

La limite de réception des offres a été fixée au 14 novembre 2024 à 17h00. Une seule offre a été réceptionnée.

Au vu des critères fixés (40 % valeur technique / 60 % prix) et après analyse de l'offre, la commission d'appel d'offres de CGLE réunie le 27 novembre 2024 propose l'attribution au groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / SAS FONTAINE TP / SAS MAURO pour un montant total de 2 077 116,76 € HT réparti ainsi :

	EIFFAGE RCE / FONTAINE TP / SAS MAURO					Total HT
	Part CGLE	Part GLAEP	Part GLEU	Part GL Voirie	Part Grésy sur Aix	
TRANCHE FERME	477 342,98 €	78 192,03 €	6 176,93 €			561 711,94 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1	957 400,26 €	47 883,74 €	16 257,28 €	5 060,32 €	75 629,36 €	1 102 230,96 €
TRANCHE OPTIONNELLE 2	135 236,05 €	62 626,21 €		11 705,10 €		209 567,36 €
TRANCHE OPTIONNELLE 3	121 873,65 €					121 873,65 €
TRANCHE OPTIONNELLE 4	66 064,51 €					66 064,51 €
TRANCHE OPTIONNELLE 5	15 668,34 €					15 668,34 €
TOTAL DES TRAVAUX	1 773 585,79 €	188 701,98 €	22 434,21 €	16 765,42 €	75 629,36 €	2 077 116,76 €

Dans le cadre de ce groupement de commande la part de Grand Lac sera de 227 901.61 € HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre et tous les documents nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |                                |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33    |
| - Présents : 22                |
| - Présents et représentés : 25 |
| - Votants : 25                 |
| - Pour : 25                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 2 : Groupement de commandes entre Grand Lac, CGLE et la commune de Grésy-sur-Aix - Marché n. 2024-055 : Aménagement du PAE de Pontpierre et Réseaux associés - Attribution -

---

Date de transmission de l'acte : 15/01/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 15/01/2025

---

Numéro de l'acte : d5274 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250107-d5274-DE

---

Date de décision : 07/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.5. Autres